

Paru dans Actualités Sociales Hebdomadaires: N° 2824 du 13/09/2013

Actualités Sociales Hebdomadaires - 2013

Rubrique : Côté cour

Sous Rubrique : Enfance – Famille

Auteur(s) : Lydia Laga

Adoption : il faut améliorer l'accompagnement des familles, plaide une étude

Il existe un « relatif consensus » des différents acteurs de l'adoption sur le manque de dispositifs d'accompagnement pour les familles, souligne une étude réalisée par le Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptées (CREAI) de Picardie, à la demande de la direction générale de la cohésion sociale et du Conseil supérieur de l'adoptionⁱ. Une étude qui formule plusieurs recommandations pour améliorer l'ensemble du parcours adoptif, dans un contexte de diminution du nombre d'enfants adoptablesⁱⁱ.

Réalisée par questionnaire auprès de 400 familles ayant adopté en 2005, 2008 et 2010, l'étude indique que l'âge moyen des enfants était de 2,9 ans lors de leur arrivée dans leur famille adoptive (3,1 ans pour ceux originaires de l'étranger et 1,9 an pour ceux originaires de France). Près de neuf enfants sur dix ont été adoptés par un couple. En moyenne, l'agrément en vue d'adoption, délivré par le conseil général, a été obtenu 2,7 ans avant l'arrivée de l'enfant. Plus d'un quart des parents ont déclaré que leur enfant avait un problème de santé lors de son arrivée dans la famille. Parmi ces problèmes de santé, seuls 36 % étaient connus par les parents avant l'adoption. Les adoptants ont en outre signalé avoir rencontré des difficultés, le plus souvent après l'obtention de l'agrément, lors des démarches avec les différents pays et intermédiaires.

Il faut sensibiliser « très tôt » les candidats à l'adoption aux réalités de cette pratique, préconise tout d'abord le CREAI. Rappelant que l'adoption est une démarche de protection de l'enfance qui a pour principe fondamental l'intérêt de l'enfant, il recommande une **campagne d'information du grand public**. Les informations délivrées (dimension psychologique de l'adoption, procédure...) – lorsqu'elles sont délivrées – ne sont pas suffisantes, souligne-t-il. En outre, les pays d'origine sont de plus en plus nombreux à exiger une préparation importante des candidats à l'adoption (par exemple, pour la Russie, une formation de 30 à 80 heures) tandis que plusieurs pays d'adoption ont mis en place des formations obligatoires (Belgique, Italie...). Le CREAI appelle donc à **instaurer une formation obligatoire pour les personnes sollicitant un agrément**, ce qui permettrait non seulement de répondre à la demande des pays d'origine mais aussi de garantir aux enfants que leurs parents potentiels ont

bien reçu les informations nécessaires pour faire le choix de l'adoption ou encore d'éviter à des candidats d'engager des démarches qui ne correspondent pas à leur projet réel.

Par ailleurs, souligne-t-il, il manque **une instance nationale** qui soit à la fois un lieu de réflexion, d'observation et de proposition et un lieu de ressources **mettant en lien les partenaires**. A ce titre, il suggère de développer l'action du comité interministériel pour l'adoption ou de créer une structure connexe, par exemple sous la forme d'un groupement d'intérêt public.

Il faut aussi « combler le vide après l'agrément », plaide le CREAM. Il préconise ainsi un plus grand accompagnement des candidats à l'adoption via un **renforcement du rôle des associations de familles adoptives**, la création d'une « rencontre-bilan » à l'échéance des six mois suivant l'obtention de l'agrément ou encore la mise en place d'un outil de recherche et d'information sur les pays d'origine et d'espaces d'échanges avec les professionnels.

L'étude appelle en outre à **mieux soutenir les familles après l'arrivée de l'enfant**. Soulignant que les enfants sont « quasiment toujours scolarisés dans la classe correspondant à leur âge lors de leur inscription » alors qu'ils ne parlent pas forcément le français, elle préconise des **aménagements de scolarité** (inscription dans une classe inférieure à l'âge de l'enfant...) **voire une absence de scolarisation dans les premiers mois** suivant l'arrivée de l'enfant. Elle suggère aussi un suivi post-adoption « juste après » l'arrivée de l'enfant, puis un contact annuel avec l'organisme agréé pour l'adoption, le conseil général ou tout autre intermédiaire spécialiste de l'adoption. Il faut également **augmenter la durée du congé d'adoption** en l'alignant sur celle du congé maternité, préconise-t-elle. Autre recommandation : **développer les consultations d'orientation et de conseil en adoption** qui existent dans une vingtaine de départements, afin que les enfants bénéficient d'un bilan médical réalisé par un pédiatre ayant une connaissance approfondie des maladies tropicales et de l'adoption. L'étude appelle enfin à mieux accompagner les adoptés dans la recherche de leurs origines, grâce à une centralisation des informations au Conseil national pour l'accès aux origines personnelles.

Notes

ⁱ Etude relative au devenir des enfants adoptés en France et à l'international – Avril 2013 – Disp. sur <http://www.adoption.gouv.fr/Le-Conseil-Superieur-de-l-Adoption>

ⁱⁱ La mission de l'adoption internationale du ministère des Affaires étrangères a comptabilisé 1569 adoptions internationales en 2012 (- 22 % par rapport à l'année précédente). En France, le nombre d'enfants adoptables est stable depuis 2006. Fin 2011, l'Observatoire national de l'enfance en danger relevait 22 747 agréments en vue d'adoption en cours de validité pour 2 345 enfants adoptables.